

Rapport d'activité 2013



CEPRI

Centre Européen de
Prévention du Risque d'Inondation



Édito de la présidente

2013 s'annonçait comme une année de débats de fond pour une meilleure connaissance des territoires exposés à l'inondation tout en réfléchissant à une nouvelle gouvernance dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Cela constituait une des thématiques stratégiques d'un nouvel acte de décentralisation. La stratégie nationale de gestion du risque d'inondation (SNGRI) promettait des perspectives enthousiasmantes. Si les débats ont bien été lancés et les ateliers de réflexion qui les ont accompagnés vraiment constructifs, rétrospectivement, les résultats restent en demi-teinte. Peut-être une occasion manquée.

En effet, à l'apparition du projet de loi, les débats ont été perturbés. La prévention des inondations a été reléguée à la seule question réductrice de la protection, les discussions sur les structures actrices de la prévention ayant occupé l'espace.

De facto, le bilan sur la politique de prévention est très mitigé sur le plan national.

Pour autant, durant ces mois agités par de nombreuses incertitudes quant au développement d'une politique ambitieuse de gestion du risque d'inondation, le CEPRI a poursuivi ses avancées sur la réflexion de fond, multipliant les actions, les publications et en assurant ses missions d'expert avec la sortie de 3 publications sur des thématiques diverses et attendues (sensibilisation des populations, aménagement du territoire et retour à la normale).

Loin des réactions partisans, le CEPRI a affirmé sa crédibilité auprès de ses membres et partenaires, fidèle à son rôle de relais entre l'État et les collectivités territoriales.

Durant cette année 2013, on peut aussi constater l'augmentation des membres du réseau PAPI (+ 20 %), l'ouverture accentuée du CEPRI à l'Europe (Starflood) et de nouvelles publications éditées par l'association. Autant de facteurs et d'actions tangibles qui illustrent le dynamisme du CEPRI et constituent des gages du sérieux du travail accompli dans la durée, au service de ses adhérents avec un souci permanent de l'intérêt général dans la prévention du risque d'inondation.

Gageons que l'année 2014, dans un sursaut de lucidité de l'ensemble des acteurs de la prévention et avec la seule préoccupation de l'intérêt public, permettra à tous de reprendre le cap fixé par la Directive Inondation.

2013, en quelques faits marquants p. 4

Composition de l'association p. 7

Fonctionnement de l'association p. 8

Activité de l'association p. 11

L'équipe p. 14

Synthèse du rapport financier 2013 p. 15

Marie-France Beaufls,
Présidente du CEPRI,
sénatrice d'Indre-et-Loire,
maire de Saint-Pierre-des-Corps.



2013, en quelques faits marquants

Participation à l'élaboration de la future stratégie nationale de gestion des risques d'inondation

Les bilans catastrophiques des inondations en Europe ces dernières décennies ont conduit la Commission européenne à adopter en 2007 la "Directive Inondation". Depuis, la France a choisi d'encadrer la mise en œuvre de cette directive par une "Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation", proposée en 2010 par un amendement du sénateur Éric Doligé, alors président du CEPRI. Cette stratégie vise à réduire les coûts et maintenir la compétitivité des territoires. Avec 17 millions d'habitants potentiellement exposés au risque inondation, 9 millions d'emplois exposés au débordement de cours d'eau et plus de 18 000 communes vulnérables, l'intérêt de l'élaboration d'une stratégie nationale, porteuse d'une politique ambitieuse et cohérente, constitue une évidence d'autant plus importante que les prévisions climatiques montrent une augmentation globale de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes.

L'élaboration de la SNGRI a été conduite sous l'égide de la Commission mixte inondation (CMI), instance de gouvernance nationale dédiée aux risques inondations. Plusieurs étapes d'élaboration ont permis d'aboutir à un texte relativement partagé. Un premier chantier avait été lancé en 2009 par la mise en place d'un groupe d'experts auquel participait le CEPRI. En 2011, sur les bases de ces travaux d'experts, une première version a été proposée en CMI. En début d'année 2013, l'organisation d'ateliers thématiques sur les thèmes identifiés comme prioritaires (gouvernance et maîtrise d'ouvrage, connaissance de la vulnérabilité, réduction de la vulnérabilité, économie et risques, préparation à

la crise) ont permis d'alimenter des versions de travail de la SNGRI. De fin juillet à octobre 2013, la consultation publique a été lancée. Enfin, le 19 décembre 2013, une version finale a été approuvée par les membres de la CMI. La stratégie nationale, après consultation du CNE et du COPRNM, devrait être arrêtée par arrêté interministériel au printemps 2014.

Cette stratégie nationale constitue une étape importante pour la gestion du risque d'inondation. D'une logique d'engagement de moyens, de mobilisation de dispositifs issus d'une "boîte à outils", la politique nationale cherche maintenant à prendre le virage d'une logique d'objectifs à atteindre. Les objectifs sont ambitieux et traduisent un affichage courageux. Les élus du CEPRI partagent cette ambition avec les représentants de l'État. Trois grands objectifs prioritaires de la stratégie nationale ont été arrêtés :

- augmenter la sécurité des populations exposées,
- stabiliser à court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages liés à l'inondation,
- raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

Mobilisation sur la loi de modernisation de l'action publique territoriale

Le CEPRI se mobilise au service des représentants des associations nationales de collectivités territoriales pour faire entendre la voix des collectivités territoriales lors de la création d'une nouvelle compétence "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" dans le cadre de l'adoption de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles.



Le 1^{er} octobre 2013, une réunion a été organisée à Paris par le CEPRI, à la demande du ministère de l'Écologie, avec l'ensemble des associations nationales de collectivités territoriales dans le cadre d'une présentation du projet de stratégie nationale de gestion des risques d'inondation. À cette occasion, les représentants des associations nationales présentes ont choisi de faire entendre leur avis critique auprès de l'État sur le contenu du projet de loi sur la modernisation de l'action territoriale et sur les métropoles et tout particulièrement le contenu des articles 35B à 35E (créant une nouvelle compétence "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations", communément dénommée GEMAPI). Dans le cadre de ces premières discussions, le CEPRI a été désigné par l'ensemble des associations présentes comme coordinateur et rédacteur d'une "position commune". Ce document reflétait la position des représentants des collectivités territoriales afin d'obtenir un ajournement des articles concernés. Un état des lieux ainsi que la constitution d'un groupe de travail étaient demandés pour traiter collégialement avec l'État de la question du financement de transfert d'attribution, afin de permettre une appropriation des nouvelles mesures législatives dans les meilleures conditions. Aux termes de plusieurs échanges, un document reflétant le point de vue quasi unanime des associations nationales concernées (AMF, ADF, ACUF, AdCF, ANEL, ANEM, FVM, AMGVF, APVF, Eco Maires, FNCCR, AF-EPTB et CEPRI) a été rédigé. À l'automne, un courrier accompagnant cette "position commune" a été adressé à Monsieur le Premier ministre pour faire entendre la parole des présidents des associations nationales signataires. Des copies ont été aussi adressées aux autres ministères concernés ainsi qu'au président de la commission des lois et au rapporteur du projet de loi à l'Assemblée nationale et, enfin, aux présidents des différents groupes politiques de chacune des assemblées parlementaires. Cette démarche tendait à proposer d'élaborer une vraie loi sur cette thématique, sérieusement construite en partenariat et pas d'amender un texte en urgence sans concertation ni évaluation. Le 27 janvier 2014, la loi a été adoptée, reportant de quelques mois la mise en œuvre de

cette nouvelle compétence et créant des missions d'appui territorial permettant aux acteurs locaux de partager un état des lieux avant la prise de compétence.

Entrée dans le projet européen Starflood

La dimension du développement européen du CEPRI s'illustre cette année par notre entrée dans un projet européen de recherche (FP7) dénommé Starflood, pour la première fois en tant que partenaire officiel.

Starflood signifie : "Renforcer et redessiner les pratiques européennes de gestion du risque : repenser la gestion du risque d'inondation au travers de modes de gouvernance renforcés". Ce projet a pour objectif d'analyser les différents modes de gouvernance sur la manière d'appréhender le risque d'inondation fluviale dans les zones urbaines en Europe et de produire des éléments d'amélioration appropriables par les gestionnaires du territoire et du risque inondation. Starflood a démarré le 1^{er} octobre 2012 et se terminera le 31 mars 2016. L'expertise du CEPRI, aux côtés de l'université F. Rabelais de Tours, pour la France vient se joindre à l'analyse d'autres pays comme la Belgique, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la Pologne et la Suède.

Démarrage de l'atelier national "Territoires en mutation exposés aux risques"

Le CEPRI a souhaité participer à cette démarche novatrice et intéressante, laquelle repose sur plusieurs principes fondamentaux : une réflexion qui porte sur une stratégie d'ensemble des atouts d'un territoire, l'organisation d'ateliers sur site avec les élus autour d'un projet stratégique, le recours à une représentation spatiale et cartographique comme outil pédagogique, une approche par le projet consacrant le décloisonnement des disciplines, la mobilisation d'une équipe projet "multidisciplinaire". Sous l'égide du Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement et du Ministère de

l'Écologie, cette démarche illustre une nouvelle approche de réflexions et d'actions concrètes en partenariat avec les collectivités locales concernées par des territoires exposés aux risques. Plusieurs sites pilotes ont été retenus dont celui de St-Pierres-des-Corps (Indre-et-Loire) et celui de la vallée de l'Oise.

Participation active aux 2^{es} assises nationales des risques naturels à Bordeaux

La participation du CEPRI à l'organisation des 2^{es} assises nationales des risques naturels confirme son rôle de lien constructif entre l'État et les collectivités territoriales (ses adhérents). Concrètement, pour cette 2^e édition, le CEPRI a participé à la mise en place de 2 tables rondes plénières et d'un atelier :

- réduction de la vulnérabilité et aménagement du territoire : nouvelles formes urbaines,
- les défis de la Directive inondation : mettre en synergie les stratégies pour atteindre les objectifs,
- résilience des territoires, comment se préparer au choc.

De nouvelles parutions en 2013

Pour enrichir la collection de publications du CEPRI, de nouveaux guides sont venus compléter les nombreuses parutions déjà éditées ces dernières années :

- un guide méthodologique "*Méthode d'évaluation et de caractérisation des déchets post-inondation*" MECaDePI (janvier 2013),
- un guide "*Sensibiliser les populations exposées au risque d'inondation - Comprendre les mécanismes du changement de la perception et du comportement*" (avril 2013),
- un guide "*La prise en compte du risque d'inondation dans les Schémas de cohérence territoriale*" (août 2013).



Couverture médiatique : les contributions du CEPRI aux questions liées au risque inondation avec quelques exemples concrets

• France 5 : émission “C’est dans l’air” sur la thématique “La France inondable”

Mai 2013 : alors que la France connaît un nouveau phénomène d’inondation, notamment dans le nord-est du pays avec plusieurs départements placés en vigilance orange pour les risques de crues, ces événements rappellent une fois encore que l’inondation est une catastrophe majeure et que la France est une terre inondable. “C’est dans l’air” s’interroge plus généralement sur le 1^{er} risque naturel en France. L’occasion d’inviter, entre autres, le CEPRI pour analyser et comprendre comment 17 millions de Français résident aujourd’hui dans une zone potentiellement inondable, soit un habitant sur quatre et un emploi sur trois.

• Environnement magazine - N° 1717 Mai 2013 : “Comment réduire la vulnérabilité des entreprises ?”

En France, la sinistralité liée aux inondations est estimée à 500 millions d’euros, en année moyenne sur dix ans. Malgré de forts enjeux économiques pour la résilience des territoires, la réduction de la vulnérabilité des entreprises aux risques d’inondation reste balbutiante. Les actions s’organisent autour de la sensibilisation des entreprises, de la réalisation de diagnostics de vulnérabilité et de la mise en œuvre de solutions techniques et organisationnelles. Mobiliser un territoire et sensibiliser les entreprises, mettre en œuvre les mesures de réduction de la vulnérabilité, trois axes d’intervention auxquels participe le CEPRI.

• La Gazette des communes - Août 2013 : “Gestion des milieux aquatiques : un pilotage en eaux troubles”

Initialement, la création d’une compétence “gestion des milieux aquatiques” apparaissait comme une avancée majeure : une des premières moutures de l’avant-projet de loi, dévoilée fin 2012, donnait enfin au “grand cycle de l’eau” un maître d’ouvrage. Mais la version présentée au Sénat, mi-avril 2013, raconte une tout autre histoire : “On a du mal à s’y retrouver”, résume Marie-France Beauflis, présidente du CEPRI, qui souhaite une clarification des responsabilités incombant aux métropoles, aux communes et aux intercommunalités.

• Le Figaro - Août 2013 : “Orages, inondations : un défi incessant d’alertes météo”

“La gestion de crise est une chose compliquée”, souligne le CEPRI, “car il faut que les gens aient conscience qu’ils sont en danger, ce qui n’est pas toujours le cas. Faire évacuer des habitants qui n’ont même pas les pieds dans l’eau n’est pas toujours simple.”

Fin de la mission d’accompagnement de notre structure par une agence de communication pour parfaire notre visibilité

Afin de renforcer le positionnement du CEPRI en matière d’image et de communication, une société de communication avait été mandatée fin 2011 pour travailler sur les aspects communication du CEPRI.

Cet accompagnement a débouché sur nombre d’actions concrètes en 2013 :

- une refonte du site Web,
- une version en anglais du site,
- une présence sur les réseaux sociaux (LinkedIn et Viadeo),
- la création d’une page Wikipédia en cohérence avec le discours de valorisation et de sensibilisation globale à la démarche du CEPRI,
- une optimisation du référencement sur les moteurs de recherche.

Composition de l'association

Conseil d'administration au 31 décembre 2013

- **Présidente**, Mme Marie-France Beaufls, AMF, sénatrice d'Indre-et-Loire
- **Vice-président**, M. Gérard Seimille, AF-EPTB
- **Vice-Présidente**, Mme Anne d'Aux, ville d'Orléans
- **Trésorier**, M. Daniel Marcovitch, EPTB Seine Grands Lacs
- **Secrétaire général**, M. Gérard Malbo, Conseil général du Loiret
- **Administrateurs** : M. Christophe Boulanger, Conseil général d'Indre-et-Loire - M. Christian Braux, Agglo Orléans Val de Loire - M. Jean Germain, EP Loire - M. Vanik Berberian, AMRF - M. Alain Chambard, SyAGE - M. Jean Launay, SMPVD, député du Lot - M. Jean-Claude Buisine, Syndicat mixte de la baie de Somme Grand littoral Picard, député de la Somme

Autres membres

Agglomération de Nevers, Assemblée des communautés de France (ADCF), Assemblée des départements de France (ADF), Association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE), Association française pour la prévention des catastrophes naturelles (AFPCN), Association des ingénieurs territoriaux de France (AITF), Conseil général des Pyrénées-Orientales, Conseil général du Cher, Conseil général du Gard, Conseil général Val-de-Marne, Conseil général Seine-Maritime, Conseil général de Vaucluse, Conseil régional du Centre, Conseil régional du Languedoc-Roussillon, Conseil régional de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, commune de Petit Noir, Communauté de communes de l'Île d'Oléron, Communauté de communes Opale Sud,

Communauté urbaine de Dunkerque (CUD), Communauté urbaine de Bordeaux (CUB), Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA), Communauté d'agglomération Seine Eure, Communauté d'agglomération du Grand Dax, Entente Oise Aisne, Établissement public d'aménagement Orly-Rungis Seine Amont (EPA ORSA), Établissement public territorial de bassin du Vistre, Fédération nationale des collectivités concédantes et Régies (FNCCR), Institution interdépartementale des Wateringues, mairie de Gennevilliers, Mission risques naturels (MRN), Syndicat mixte du bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec (SMB-VAS), Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières (SMMAR), Syndicat mixte pour le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Boulonnais (SYMSAGEB), Syndicat mixte du Scot Sud Gard, Syndicat mixte interrégional d'aménagement des digues du Delta (SYMADREM), Syndicat mixte des bassins versants Artigue-Maqueline, Syndicat mixte étude aménagement de la Garonne (SMEAG), Syndicat intercommunal des Jalles, de Lande à Garonne (SIJALAG), Syndicat mixte de la vallée de l'Orge (SIVOA), Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SMAGEAA), Syndicat mixte du bassin versant du Lez (SMBVL), Syndicat mixte aménagement et valorisation du bassin de la Somme (AMEVA), Scot de Châlons, Syndicat intercommunal d'assainissement et de défense contre les eaux du Marmandais (SIADEM), Syndicat à vocation unique de gestion et d'aménagement du Tech (SIGA Tech), Syndicat de protection contre les inondations de la presqu'île d'Ambès (SPIPA), Syndicat mixte interdépartemental de la vallée de la Lèze (SMIVAL), Syndicat mixte du bassin versant de la Bièvre (SIAVB), Union des marais de la Charente-Maritime (UNIMA), ville de Macau, ville de Nantes, ville de Paris, ville de Quimper.

Vie de l'association en 2013

- 4 conseils d'administration : 19 mars, 4 juin, 5 septembre et 19 novembre.
- 2 bureaux : 19 février et 22 octobre.
- 1 assemblée générale : 3 juillet suivie d'une après-midi de réflexion sur le thème : **"Quel poids donner à la politique de protection dans la future stratégie nationale de gestion du risque inondation ? Comment gérer la question des digues de façon collégiale ?"**



Fonctionnement de l'association

Une équipe aux compétences multiples

Le CEPRI a démarré l'année avec huit personnes, dont une élève architecte en contrat à durée déterminée, qui ont conduit le programme d'activités 2013 : une déléguée générale, un directeur scientifique et technique, une assistante de direction et cinq chargés de mission. À l'automne, une chargée de mission a pris la décision de s'engager dans une nouvelle voie professionnelle et a fait prévaloir son droit à un congé individuel de formation. Une nouvelle chargée de mission, en contrat d'apprentissage, a donc rejoint l'équipe en octobre 2013. À la fin de l'année, une stagiaire allemande, spécialisée dans l'ingénierie de la construction, a rejoint l'équipe.

Le CEPRI englobe des compétences diverses et complémentaires, offrant une approche globale et transversale des thématiques traitées : aspects réglementaires, juridiques et administratifs, gouvernance et maîtrise d'ouvrage, vulnérabilité des personnes et des biens, connaissance de l'aléa, stratégie, économie, animation de réseaux, communication et formation, architecture et urbanisme.

De nouveaux membres et un réseau PAPI en développement constant

Le CEPRI a accueilli cinq nouveaux membres, en 2013 : le Syndicat mixte interdépartemental de la vallée de la Lèze, le Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de la Bièvre, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur, l'Association des communautés de France et le Conseil général du Vaucluse. En 2013, le CEPRI comptait 65 membres. En parallèle, le CEPRI développe un réseau composé de porteurs de PAPI comprenant un espace de discussion, d'échanges et de partage d'informations,

de documents et de bonnes pratiques en matière de gestion des inondations. L'objectif est de proposer des ressources et un appui méthodologique aux chargés de mission lors des différents stades de leur projet, de la phase d'élaboration du dossier de candidature PAPI à la mise en œuvre concrète des actions du programme.

Pour ce faire, les membres du réseau PAPI ont la possibilité d'échanger avec l'équipe du CEPRI par téléphone ou par courrier électronique sur les difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur PAPI. Ils peuvent aussi, le cas échéant, être mis en relation avec d'autres chargés de mission confrontés aux mêmes problématiques.

Le CEPRI a organisé et animé, en 2013, 3 journées d'échanges qui ont réuni chacune entre vingt et vingt-cinq participants :

- le 22 janvier 2013, sur les démarches de réduction de la vulnérabilité de l'habitat face au risque inondation,
- le 16 avril 2013, sur la gestion de crise,
- le 22 octobre 2013, sur la sensibilisation des populations.

Les membres du réseau PAPI ont également été invités à participer, le 4 juillet 2013, à Paris, à une journée d'échanges et de consultation sur l'analyse multicritère organisée conjointement par la Direction générale de la prévention des risques, le Commissariat général au développement durable et le CEPRI.

L'objectif de ces journées est de proposer aux chargés de mission PAPI un temps d'échange, dans un environnement convivial, sur les actions que chacun mène sur son territoire, les facteurs de réussite et les difficultés rencontrées. Le CEPRI apporte quant à lui des éléments méthodologiques qui peuvent guider les participants dans la mise en œuvre de leur projet, ainsi que des exemples de

bonnes pratiques menées ailleurs, en France ou en Europe.

Le CEPRI invite régulièrement des agents des services de l'État à participer à ce type d'échanges. Des représentants du ministère de l'Écologie, de la Direction générale de la prévention des risques et Direction de l'aménagement, du Logement et de la Nature, du Commissariat général au développement durable, de la Direction de la sécurité civile du ministère de l'Intérieur ou encore du Centre scientifique et technique du bâtiment ont ainsi pu apporter leur contribution aux débats, rencontrer les acteurs de terrain et répondre aux questions que chacun se pose.

Depuis cette année, les membres du réseau PAPI ont désormais accès à un espace réservé sur le site Internet du CEPRI www.cepri.net où ceux-ci peuvent télécharger les synthèses de ces journées. Ce réseau composé de 32 membres en 2012 s'est, en 2013, étoffé de 7 membres supplémentaires (soit une augmentation de plus de 20 %).

La participation à de nombreuses formations

Le CEPRI est également intervenu lors de plusieurs formations à destination des collectivités ou des services de l'État (formation du Haut Comité français pour la défense civile, formation pour le compte de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises du ministère de l'Intérieur, formation IRSTEA/IFORE sur l'analyse coût-bénéfice, formation ENPC sur la politique nationale de gestion du risque d'inondation, formation CIFP sur la réduction de la vulnérabilité de l'habitat, formation du BRGM avec une intervention sur l'exemple de la Nouvelle-Orléans, formation IFORE sur la réduction de la vulnérabilité, formation AgroParis Tech sur les digues,...).



Une ouverture certaine sur l'international

L'implication du CEPRI sur la scène européenne et internationale s'est affirmée progressivement cette année au travers de la participation de la présidente du CEPRI à la plateforme mondiale de la réduction des risques de catastrophes organisée à Genève en mai 2013, de l'intégration de l'association comme membre du forum de haut niveau sur les risques animé par l'OCDE, de la participation à la plateforme POPSUE (Plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines - Europe) et par l'entrée du CEPRI au sein du projet européen Starflood. D'autres projets comme Flood Probe, FRC ou la sortie de l'ILH (International Levee Handbook) ont également été suivis par le CEPRI. Cette implication se poursuivra au cours de l'année 2014.

L'activité du comité d'experts

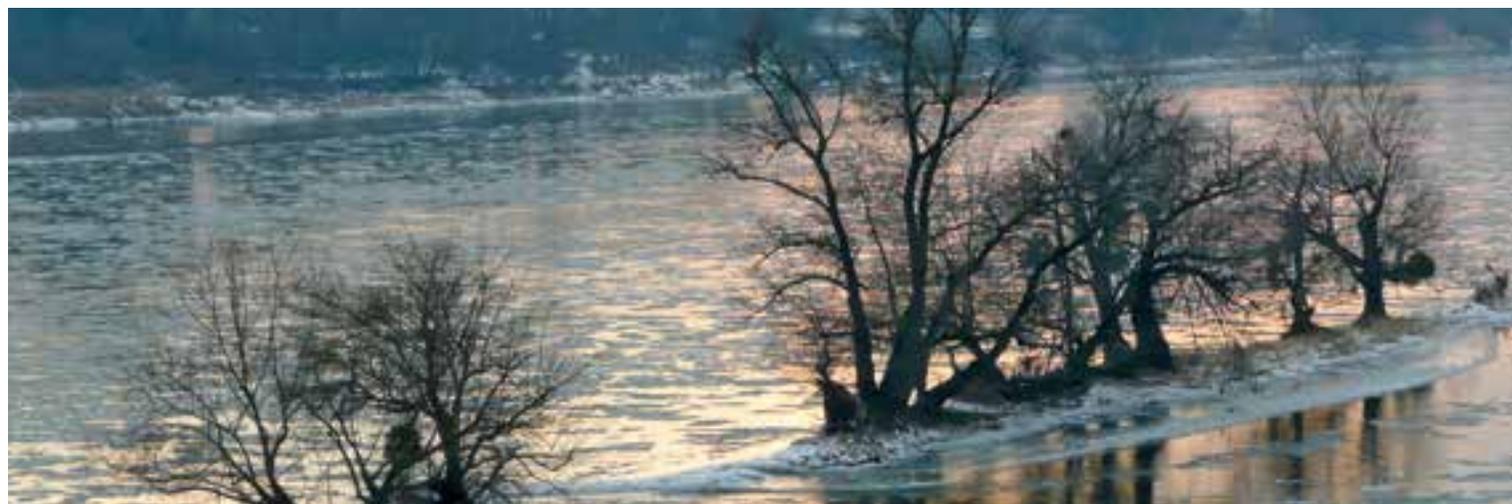
Le Comité d'experts du CEPRI (créé en 2012) est un organe consultatif ayant pour but d'examiner les orientations techniques et scientifiques proposées par la structure. S'appuyant sur les connaissances de grands spécialistes de la gestion du risque d'inondation, il délivre une solide expertise destinée à asseoir la qualité des réflexions du CEPRI. Le comité se réunit régulièrement sur convocation de la présidente du CEPRI ou de sa déléguée générale. La déléguée générale, conjointement avec le directeur scientifique et technique du CEPRI, fixent l'ordre du jour et animent les séances du Comité d'experts. Le secrétariat de séance est assuré par l'équipe du CEPRI. Le Comité d'experts du CEPRI est actuellement constitué de 10 membres.

	Fonction actuelle
Emmanuel Garnier	Maître de conférences en histoire moderne à l'université de Caen Enseignant chercheur au CRHQ Professeur invité à l'université de Cambridge (Clare Hall College)
Frédéric Grelot	Chercheur économiste à l'IRSTEA
Karine Weiss	Professeur de psychologie sociale et environnementale à l'université de Nîmes
Jean-Pierre Valette	Architecte
Freddy Vinet	Professeur de géographie à l'université de Montpellier III
Jean-Marc Février	Avocat Professeur de droit public à l'université de Perpignan
Nicolas-Gérard Camphuis	Directeur de l'évaluation et de la planification à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
Brigitte Mazière	Membre du Conseil général de l'environnement et du développement durable
André Bachoc	Chef du Service central de l'hydrométéorologie et de l'appui à la prévision des inondations (SCHAPI)
Éric Martin	Patron des sapeurs-pompiers du Var, le colonel Éric Martin dirige le Service départemental d'incendie et de secours

Le CEPRI a organisé et animé, en 2013, 2 journées :

- le 18 juin 2013, sur l'examen du projet de stratégie nationale de gestion des risques d'inondation,
- le 11 octobre 2013, sur Sandy, quelles leçons pour la France ?

Ces réunions ont fait l'objet d'une synthèse à disposition de l'ensemble de nos membres.



La participation à

de nombreuses manifestations



Janvier

Animation par Alain Chambard, représentant le CEPRI à la Commission mixte inondation (CMI), de l'atelier sur le renouvellement urbain dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI). Participation aux ateliers sur la maîtrise d'ouvrage, la connaissance, la gestion de crise et les financements dans le cadre de l'élaboration de la SNGRI, réunion de travail des membres du CEPRI sur le projet d'acte III de la décentralisation.



Février

Comité des utilisateurs de l'Observatoire national des risques naturels (ONRN), comité de pilotage des Assises nationales des risques naturels (ANRN), intervention à Trèves (Allemagne) dans le cadre du projet Interreg Flow-MS sur la réduction de la vulnérabilité.

Mars

Commission mixte inondation (CMI), lancement ONRN.

Avril

Comité d'orientation du SCHAPI, comité pilotage ANRN, participation à un groupe de travail "hébergement de crise" organisé par le Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité d'Île-de-France, journée de l'AITF sur l'urbanisme et risque inondation en Loire moyenne.



Mai

Plateforme recherche EP Loire à Bruxelles, CMI, AG constitutive de France Dignes plateforme mondiale de la réduction des risques de catastrophes organisée à Genève.

Juin

Comité technique du Plan Seine, colloque sur les digues à Aix-en-Provence, comité d'experts, comité scientifique d'appui à l'élaboration de la SLGRI francilienne, exercice PCS sur la commune de Crosne organisé par le SyAGE.



Juillet

Copil ANRN, AG CEPRI, CMI, journée d'échanges et de consultation sur l'analyse multicritère organisée conjointement par la DGPR, le CGDD et le CEPRI, participation aux jurys de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette.



Septembre

Plateforme EP Loire, groupe de travail AMC littoral, intervention à Exeter (G-B) pour le colloque international ICFR sur la sensibilisation des populations en zone inondable.



Octobre

Réunion associations nationales/MEDDE SNGRI, colloque AREAS à Rouen, comité experts, Copil ANRN, congrès de l'ANEL, exercice d'évacuation du val de Tours, journée PAPI sur la sensibilisation des populations au risque inondation, participation à la restitution finale du projet européen Floodprobe à Aix-en-Provence, inauguration de l'international Levee Handbook à Arles.

Novembre

Lancement atelier national, salon des maires, atelier risques, CMI, séminaire POPSU à Marseille, AG France Dignes, groupe de travail ORSEC inondation, groupe de travail AMC littoral, formation "construire avec l'eau" organisée par le CAUE et le CG du Loiret en Allemagne, intervention sur l'adaptation des comportements des populations en zone inondable lors d'une journée de l'AITF à Nantes.



Décembre

ANRN à Bordeaux, comité de suivi du Plan submersions rapides, audition inspection PSR, colloque GIP aquitain, conférence sur les inondations à Montpellier, comité scientifique d'appui à l'élaboration de la SLGRI francilienne, intervention pour le réseau Idéal Connaissance dans le cadre de leurs formations-webconférences sur le sujet de la gestion des déchets produits par les inondations, présentation au salon Pollutec du guide de l'ADEME Intégration des déchets en situations exceptionnelles dans les PPGD et PPGDND, auquel le CEPRI a contribué.

Activité de l'association

Au titre de ses missions constitutives, de son engagement auprès de ses membres et dans l'intérêt général, le CEPRI a rempli en 2013 un grand nombre de ses objectifs.



Axe 1 Représenter nationalement les collectivités

• Mobiliser sur les outils 2013 de la Directive inondation

Veiller à ce que les collectivités soient associées, au premier rang des parties prenantes, à la mise en œuvre des outils de la Directive inondation (stratégie nationale, cartographies...).

Informers les associations nationales de collectivités territoriales et assurer un lien avec l'État sur la mise en œuvre de la stratégie nationale ainsi que la concertation des parties prenantes. Aider à la compréhension des textes et des méthodes pour contribuer à une plus grande implication des collectivités territoriales dans l'ensemble de ces processus.

Produire des éléments de compréhension de l'enjeu des démarches en cours et de la nécessité de s'y impliquer, avec les associations nationales de collectivités territoriales dont l'AMF et l'AFEPTB.

Pour la mise en œuvre des dispositifs issus de la Directive inondation, au niveau local, le CEPRI a suivi sur les bassins Loire-Bretagne et Seine-Normandie les différentes réunions, en particulier dans le cadre de l'élaboration des futurs Plans de gestion des risques d'inondation (PGRI).

Une réunion a eu lieu le 1^{er} octobre 2013 avec les représentants du ministère de l'Écologie et ceux des associations nationales de collectivités territoriales

sur une présentation du contenu de la future stratégie nationale de gestion des risques d'inondation. Par un courrier en date du 22 octobre 2013, la présidente du CEPRI, au nom des administrateurs, a fait parvenir la contribution du CEPRI au projet de stratégie nationale suite à la concertation lancée par l'État. La CMI du 20 novembre a eu pour unique ordre du jour la finalisation de cette stratégie et le retour sur l'ensemble des contributions. La CMI du 19 décembre a définitivement validé le projet de SNGRI.

• Apporter une expertise auprès de la Commission mixte inondation (CMI) et du Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs (COPRNM)

Apporter un appui aux représentants du CEPRI et, à leur demande, à ceux des autres associations nationales de collectivités, sur les dossiers de politique générale et sur la labellisation des projets au sein de la CMI.

Contribuer activement à la réflexion sur les textes réglementaires en émergence

Le CEPRI a poursuivi l'accompagnement de M. Chambard (président du SYAGE) – membre du conseil d'administration et représentant du CEPRI à la CMI. Le décret de nomination des membres du COPRNM est toujours en cours de finalisation au niveau du ministère, le CEPRI devrait bénéficier d'un siège.



Axe 2 Accompagner les collectivités dans leurs politiques locales

• Appuyer les actions pilotes portées localement par des collectivités dans la perspective des futures stratégies locales de prévention

Anticiper la mise en œuvre des futures stratégies locales de prévention par un suivi de toutes les initiatives engagées en préfiguration des échéances de 2014.

Accompagner des projets pilotes qui font progresser les manières d'agir, en particulier les démarches d'aide à la décision : analyse coût-bénéfice (en particulier dans les projets PAPI et PSR) et méthodologie nationale **d'analyse multi critère** (AMC).

Les membres du réseau PAPI ont été invités à participer, le 4 juillet 2013, à Paris, à une journée d'échanges et de consultation sur l'analyse multicritère organisée conjointement par la Direction générale de la prévention des risques, le Commissariat général au développement durable et le CEPRI.

• Favoriser les échanges d'expériences entre acteurs opérationnels

Faire vivre des **réseaux de capitalisation, de partage et de diffusion des bonnes pratiques** en matière de gestion des inondations. Développer et élargir leur audience, avec une attention particulière vers :

• **les porteurs de PAPI** et leurs partenaires contractuels.



En 2013, 39 structures portant ou envisageant de porter un PAPI avaient rejoint le réseau, contre 32 en 2012 et 14 à l'été 2011. Le CEPRI a organisé et animé, en 2013, 3 journées d'échanges qui ont réuni chacune entre vingt et vingt-cinq participants :

- le 22 janvier 2013, sur les démarches de réduction de la vulnérabilité de l'habitat face au risque inondation,
- le 16 avril 2013, sur la gestion de crise,
- le 22 octobre, sur la sensibilisation des populations.

• **Les collectivités territoriales engagées dans la gestion des ouvrages de protection**

Le CEPRI a assisté à l'assemblée générale de France Dignes le 22 mai, une association de gestionnaires de digues dont les membres fondateurs sont l'Association départementale Isère Drac Romanche et le SYMADREM, également membre du CEPRI. Les deux associations envisagent un retour d'expériences commun sur la mise en œuvre du décret de 2007 auprès des gestionnaires d'ouvrages de protection. Une adhésion croisée a été actée entre les deux structures lors de la dernière assemblée générale de France Dignes en novembre 2013.

Le CEPRI a, par ailleurs, poursuivi la diffusion de courriels d'information à destination du réseau de gestionnaires de digues intéressés, constitué depuis 2009, sur l'actualité technique et juridique concernant les digues.

• **Les conseils régionaux et généraux confrontés à la gestion des déchets post catastrophe et aux questions de planification à grande échelle**

Suite à la constitution en 2012 par le CEPRI d'un groupe de travail de conseils généraux et de conseils régionaux, nous avons poursuivi en 2013, avec le support de l'ADEME et la participation de l'association Robin des Bois, le travail débuté sur la prise en compte des déchets de situation exceptionnelle dans les plans de prévention et de gestion des déchets non dangereux et dangereux. Deux réunions ont été organisées à Paris, qui ont permis d'alimenter la rédaction d'un document ressource, visant à aider le travail des départements et des régions. Ce travail a bénéficié d'une diffusion par



l'ADEME, l'association Robin des Bois et le CEPRI. Une intervention pour présenter le sujet et le document ressource a été réalisée lors d'une conférence pendant le salon "Pollutec" le 6 décembre dernier.

• **Enrichir le centre de ressources au service des collectivités**

À travers le **site Internet** du CEPRI, la rédaction et la diffusion de **notes** sur les documents importants (rapports, décrets, circulaires) ainsi que la production et la diffusion de **guides** pédagogiques et appliqués aux problématiques rencontrées par les collectivités territoriales.

En plus de favoriser les échanges entre acteurs opérationnels, notamment à travers le réseau PAPI, cet axe comporte un enrichissement du centre de ressources, cela s'est fait à travers :

- un travail sur la structuration de l'information concernant les inondations en Europe, dans le cadre du réseau UE,
- la création de pages concernant les nouveaux projets,
- la mise en ligne d'une fiche Wikipedia et la création de comptes CEPRI sur des réseaux sociaux de type Viadeo et LinkedIn,
- la mise en place d'un "accès adhérent" sur le site Internet pour les membres,
- les dernières publications du CEPRI (sur la quantification des déchets potentiellement produits par les inondations, sur la sensibilisation des populations et sur l'intégration du risque d'inondation dans les SCOT).



Innover en développant de nouveaux outils : **s'adapter pour vivre en zone inondable le long des cours d'eau et des littoraux**

• **Sensibiliser les populations**

- *Évaluation de l'efficacité des outils de sensibilisation : retours d'expériences (REX), analyse et recommandations*

Développement d'un projet avec l'université de Nîmes, le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) et deux autres pays européens, dans la continuité du projet EDACoPRI pour analyser l'impact des dispositifs réglementaires de sensibilisation des populations au risque inondation (DICRIM, réunions publiques, repères de crue, IAL) ainsi que l'apport des nouvelles technologies de l'information (Internet, applications pour smartphones, tablettes...) pour la gestion de crise, tout en prenant en compte le changement climatique et l'incertitude induite. Ce projet a été élaboré dans la cadre d'un appel à projet européen, JPI-Climat, mais devrait être reconfiguré au cours de l'année 2014. En 2013, le CEPRI a assuré trois sessions de formation des agents de la ville d'Orléans habitant en zone inondable.

• **Planifier durablement : gestion des territoires**

- *Principes d'aménagement en zone inondable*
- Dans la continuité du travail de recherche entrepris en 2012 sur des projets architecturaux prenant en



compte le risque d'inondation de manière innovante en France et en Europe, le CEPRI a poursuivi ses investigations sur la question du renouvellement urbain dans les zones inondables. Il se nourrit d'une bibliographie internationale importante, ainsi que de rencontres avec des professionnels (architectes, urbanistes ou chercheurs) dans le domaine de la ville résiliente. Ce travail donnera lieu à un rapport proposant des principes prospectifs permettant d'envisager l'aménagement de ces zones, illustrés par des projets réalisés ou en cours d'élaboration. Dans le cadre de ce projet, le CEPRI a conclu une convention bisannuelle avec la Communauté urbaine de Bordeaux afin de l'accompagner dans ses politiques de prévention du risque d'inondation (stratégies d'aménagement du territoire, gestion des digues, réduction de la vulnérabilité, sensibilisation et information de la population, assurances...). Un bilan de cet accompagnement a été présenté aux élus réunis en commission en septembre.

Le CEPRI accompagne également la ville d'Orléans dans sa réflexion sur l'opération d'aménagement du val ouest situé en zone inondable.

Parallèlement à ce projet, le guide sur la prise en compte du risque d'inondation dans les schémas de cohérence territoriale a été publié en août 2013 et diffusé.

- *Gestion du ruissellement urbain*

C'est un tout nouveau sujet pour le CEPRI et les premiers travaux menés ont consisté à prendre connaissance de la problématique avec un recueil de la bibliographie existante sur le ruissellement pluvial, ceci de manière très large.

- *Recul stratégique*

Ce projet a été lancé à l'automne 2013 à travers la réalisation d'un recueil d'expériences sur les démarches de relocalisation d'enjeux exposés aux risques côtiers.

- **Anticiper le retour à la normale du territoire**

Accompagner des opérations pilotes pour tester et conforter la méthode de **Plan de continuité**

d'activité (PCA) adaptée aux collectivités territoriales et à leurs services. Rédaction d'un livret d'accompagnement du guide méthodologique PCA. Partenaire de l'EP Loire dans le cadre de "l'initiative commune de réalisation de PCA des collectivités du bassin de la Loire et de ses affluents", le CEPRI a poursuivi en 2013 son accompagnement méthodologique au projet à travers une participation aux réunions d'étape (élaboration du programme, animation, présentation), participation à des réunions de travail avec des collectivités engagées. Ce projet a vu son premier volet se terminer en septembre.

- *ORSEC inondation*

Le CEPRI participe aux travaux que conduit la Direction de la sécurité civile en vue de la réalisation d'un guide sur l'élaboration d'un guide ORSEC "Inondation".

- *Évacuation des grandes villes et des agglomérations*

Le CEPRI élabore un guide sur l'évacuation massive des populations en cas d'inondation. Ce document s'appuie sur des expériences françaises, européennes et internationales pour apporter des éléments méthodologiques et de réflexion à destination des acteurs en charge de la planification et de la mise en œuvre des opérations d'évacuations massives.

- *Gestion des déchets post-catastrophe*

Sur la base des travaux réalisés les deux années précédentes (retours d'expériences, groupes de travail, accompagnement de collectivité pilote, projet de recherche,...), deux guides et un rapport ont été publiés sur cette thématique.

- **Améliorer les connaissances**

- *Dommages aux équipements publics*

Il s'agit d'améliorer la connaissance du poids économique sur un territoire, des équipements publics impactés par une inondation et d'améliorer leur prise en compte dans l'ACB (analyse coût/bénéfice). Ce travail se réalise sous le pilotage du CGDD. Pour cela, le CEPRI avait tout d'abord constaté fin 2012 que ces enjeux étaient très peu étudiés dans la





documentation déjà existante et, lorsqu'ils l'étaient, les données étaient difficilement exploitables. Face à la forte diversité et hétérogénéité de ce type d'enjeu, le CEPRI a ciblé cette année une dizaine d'équipements importants, pour lesquels il a produit des courbes de dommages basées sur du dire d'experts.

- **Dommages aux logements**

Le CEPRI a finalisé en 2013 près de cinq années de travaux ayant permis l'élaboration de nouvelles courbes de dommages aux logements. Celles-ci ont été créées pour des inondations d'eau douce mais ont été adaptées au contexte des submersions marines. Elles ont vocation à être utilisées à l'échelle nationale dans le cadre de l'analyse coût/bénéfice rendue obligatoire pour les projets PAPI les plus importants. Un rapport relatant ces travaux sera diffusé en 2014.



Structurer un réseau européen

- **Organiser un réseau de bonnes pratiques entre acteurs européens**

Nos membres nous ont déjà fait part de l'importance que cela avait à leurs yeux. À sa genèse, le CEPRI s'est concentré sur une structuration au niveau national (et l'accompagnement de certains de nos membres dans leur participation à certains projets européens). Le développement de l'association au niveau européen est, depuis plusieurs mois, une réalité qui progresse constamment.

- **Participer à des projets européens en cours**

Le CEPRI suit attentivement l'élaboration de la suite du projet européen Flood Resilient City (FRC) qui s'est terminé en 2012 et a participé à la préfiguration de projets impliquant les mêmes acteurs et faisant suite à FRC. Nous nous sommes également engagés à participer à la rédaction de ces projets qui seront soumis en 2014.

Le CEPRI suit également le déroulement du projet FLOW-MS (Flood Low Water - Mosel and Sarre ; Gestion des crues et des étiages dans le bassin versant de la Moselle et de la Sarre), et ce d'autant plus qu'un projet Interreg est arrivé à échéance à la fin 2013. Une rencontre avec les partenaires du projet et les personnes associées telle que l'université de Kaiserslautern a eu lieu en février dans les locaux des Commissions internationales pour la protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS) qui coordonnent et gèrent le projet. Le CEPRI a manifesté son intérêt pour intégrer la suite de ce projet.

Sollicité par les universités de Tours et d'Utrecht, le CEPRI s'est également engagé dans le projet européen Starflood. Acronyme utilisé pour «Renforcer et redessiner les pratiques européennes de gestion du risque : repenser la gestion du risque d'inondation au travers de modes de gouvernance renforcés». Ce projet a pour objectif d'analyser les différents modes de gouvernance sur la manière d'appréhender le risque d'inondation fluviale dans les zones urbaines en Europe (6 pays participent : la France, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne, la Belgique, la Suède et la Pologne) et de produire des éléments d'amélioration appropriables par les gestionnaires du territoire et du risque inondation. Starflood a démarré le 1^{er} octobre 2012 et se terminera le 31 mars 2016. Le CEPRI participe à la diffusion de l'information produite par le projet susceptible d'intéresser ses membres et les acteurs de la gestion du risque inondation sur notre territoire national. Nous avons notamment distribué la 1^{ère} newsletter et la deuxième newsletter de ce projet.

L'équipe

7 membres permanents

Stéphanie Bidault (en poste depuis le 1^{er} février 2007),
déléguée générale

Nicolas Bauduceau (en poste depuis le 16 août 2007),
directeur technique et scientifique

Valérie Griffon (en poste depuis le 22 novembre 2010),
assistante de direction

Julien Jadot (en poste depuis le 17 mai 2010),
chargé de mission,

Anne-Laure Moreau (en poste depuis le 1^{er} octobre 2008),
chargée de mission

Véronique Mignon (en poste depuis le 17 mai 2010),
chargée de mission

Rodolphe Pannier (en poste depuis le 9 mars 2009),
chargé de mission

1 contrat à durée déterminée

Paola Zarate (ancienne stagiaire sur 2012 prolongée
en CDD de janvier à mars 2013), architecte

1 congé individuel de formation (CIF)

Véronique Mignon (de septembre 2013 à juin 2014),
formation diplômante

1 contrat d'apprentissage

Violette Gallet

(depuis octobre 2013), master spécialisé gestion des risques
sur les territoires

1 stage

Christin Rinnert (stagiaire allemande dès novembre 2013
pour une durée de 3 mois), ingénierie de la construction

Synthèse du rapport financier 2013

Le budget 2013 est arrêté à 647 k€ de recettes, dont 483 k€ de subvention d'activité pour l'année 2013, 136 k€ de cotisations.

On compte, en regard, 630 k€ de charges, dont 488 K€ de salaires et charges, 50,5 k€ de prestations de service externes, 35 k€ de publication et 34,5 k€ de frais de déplacements.

Aux 647 k€ de recettes 2013, il faut aussi ajouter un report provenant de l'année 2012 à hauteur de 29,2 k€ et déduire un report de ressources vers l'année 2014 de 35 k€. En tenant compte de ces reports, l'activité 2013 présente un bénéfice d'un montant de 13 k€.

Les cotisations de membre atteignent 98,5 k€ et les adhésions au réseau PAPI 37,5 k€.

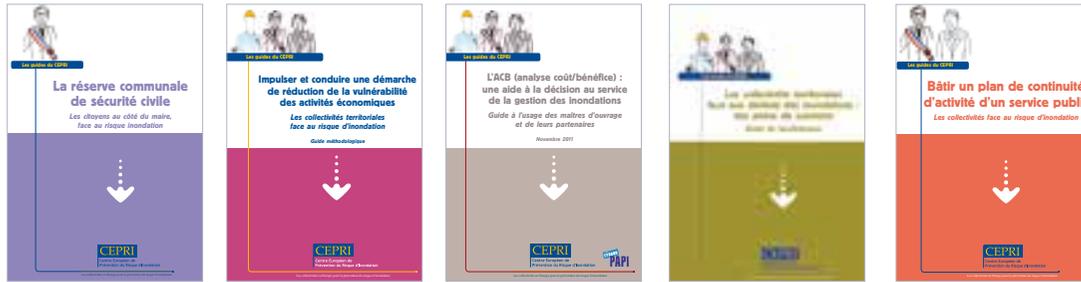
Tableau récapitulatif 2013 (avec comparatif 2012 et 2011) :

Produits (k€)	2013	2012	2011
Cotisations membres	98,5	89	57
Subventions d'activité	483	512	614
Adhésions réseaux	37	33	12
Produits exceptionnels			
Autres contributions	29	41	3
Total	647,5	675	686

Charges (k€)	2013	2012	2011
Salaires et charges	488	484	496
Prestations externes	50,5	96	30
Publications, brochures	35	35	63
Locations	16,5	17	18
Frais de déplacements	34,5	28	31
Colloques et séminaires	3,5	3	
Charges exceptionnelles			
Divers	2	3	5
Total	630	666	643

	2013	2012	2011
Résultat d'exploitation	+ 17	+ 9	+ 42
Résultat courant	+ 19	+ 11	+ 43
Résultat exceptionnel	0	0	- 37
Report année n-1	+ 29	+ 23,5	+ 20
Report sur l'année n+1	- 35	- 29	- 23,5
Excédent ou déficit	+ 13	+ 5	+ 2





Découvrez
notre site
www.cepri.net
et sa version
en anglais.



Les collectivités en Europe pour la prévention du risque d'inondation
Communities and local authorities in Europe preventing flood risk